



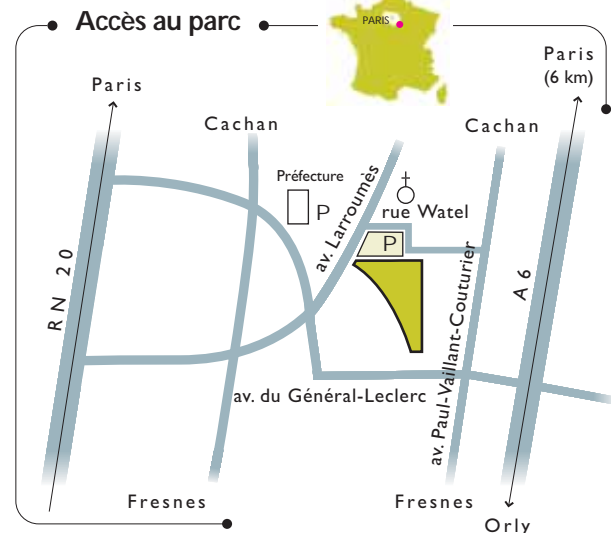
Informations pratiques

- Ouverture annuelle de mi-mai à mi-septembre, 10h00-20h00, 7j/7
- Prix d'entrée : 3 € plein tarif - 1,50 € demi-tarif pour les groupes de plus de 15 personnes et les enfants.
- Visite guidée : 0,76 € par personne.
- Pour les groupes, sur demande au 01 43 99 82 80.
- Restauration légère sur place - Exposition permanente.
- **Superficie du parc : 1,52 ha**



Plan du parc

Roseraie du Val-de-Marne rue Albert-Watel - L'Haÿ-les-Roses



Accès :

- RER ligne B, gare Bourg-la-Reine puis bus 172 ou 192
 - MÉTRO Porte d'Italie puis bus 186 ou 184 (jours fériés, bus 286)
 - RN 7, RN 20, ou A 86 puis RD 126
- Le stationnement des autocars est conseillé sur l'avenue du Général Leclerc (après dépose des visiteurs rue Albert Watel)

Les parcs départementaux du Val-de-Marne

Parc départemental de la Roseraie
rue Albert-Watel
avenue du Général-Leclerc
L'HAY-LES-ROSES

Roseraie du Val-de-Marne
(droit d'entrée)
rue Albert-Watel
L'HAY-LES-ROSES

Parc départemental Raspail
rue Gallieni
rue Marx-Dormoy
CACHAN

Jardin panoramique départemental
rue de la Concorde
avenue de la République
CACHAN

Parc départemental des Hautes-Bruyères
rue Édouard-Vaillant
avenue de la République
VILLEJUIF

Parc départemental Petit-Le-Roy
rue Petit-Le-Roy
CHEVILLY-LARUE

Parc départemental des Cormailles
rue Ledru-Rollin
IVRY-SUR-SEINE

Parc départemental des Lilas
rue Lemerle-Vetter
rue Julian-Grimau
VITRY-SUR-SEINE

Espace départemental des Blondeaux
rue Mario-Capra
VITRY-SUR-SEINE

Jardins de l'hôtel du département
av. du Général-de-Gaulle
CRÉTEIL

Parc départemental du Val-de-Marne
avenue Jean-Gabin
CRÉTEIL

Parc départemental du Rancy
RN 19 - route de Paris
BONNEUIL-SUR-MARNE

Parc départemental de la Plage Bleue
rue du 11-Novembre-1918
VALENTON

Parc départemental du Champ-Saint-Julien
av. du Champ-Saint-Julien
VALENTON

Parc départemental de la Sausaie-Pidoux
Entrée : avenue du Champ-Saint-Julien à Valenton
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

Parc départemental Watteau
av. du M^d de Lattre de Tassigny
NOGENT-SUR-MARNE

Parc départemental du Plateau
rue de Bernaï
CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Ile départementale de l'Abreuvoir
Pont de Champigny
CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Parc départemental de la Plaine des Bordes
rue des Bordes
CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE

Parc départemental du Morbras
rue Antoine-Baron
SUCY-EN-BRIE

Domaine départemental des Marmousets
chemin des Marmousets
LA QUEUE-EN-BRIE

Pépinière départementale (sur rendez-vous)
rue du Chant-de-l'Alouette
MANDRES-LES-ROSES

Trois parcs interdépartementaux
Parc interdépartemental des sports de Choisy-le-Roi
plaine sud - chemin des Bœufs
CRÉTEIL

Parc de détente et de loisirs du Tremblay
161, boulevard de Stalingrad
CHAMPIGNY-SUR-MARNE

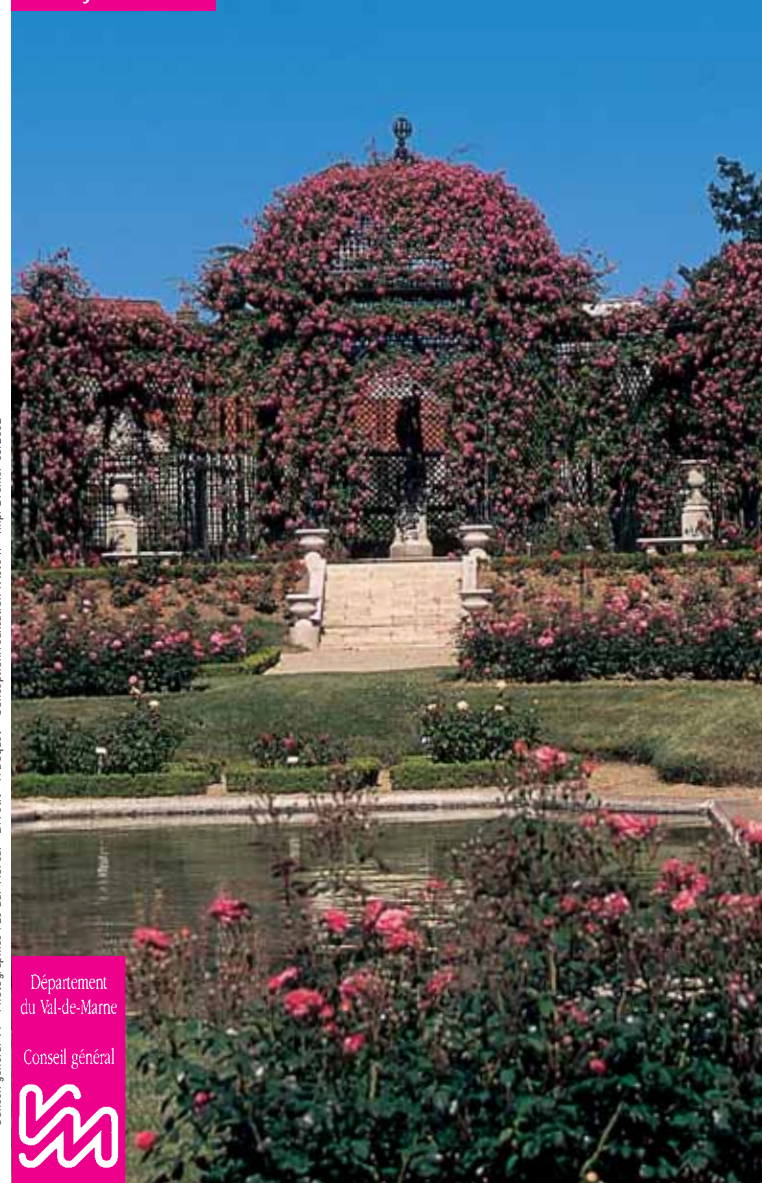
Base de plein air et de loisirs
rue Jean-Gabin
CRÉTEIL

Conseil général 94 - Photographies : Le Bar Floréal - D. Petit - P. Bouquet - Conception/realisation : Acte II - Imp. Grenier 08/2002

La Roseraie du Val-de-Marne

Nature et ville : le défi du Val-de-Marne

L'Haÿ-les-Roses



Bienvenue

DANS UN DÉPARTEMENT urbanisé comme le Val-de-Marne, qualité de vie et environnement figurent parmi les préoccupations majeures du Conseil général.

En 1967, lors de sa création, le Département avait hérité de 37 hectares d'espaces verts dont l'état justifiait d'importants travaux.

En 2005, le patrimoine vert départemental atteint près de 305 hectares dont 22 parcs départementaux dotés de lieux et d'équipements d'accueil.

Le Conseil général s'est aussi attaché à faire vivre ces espaces en y maintenant le personnel nécessaire à la gestion, à l'accueil et à l'animation.

Par ailleurs, le Département cofinance les 321 hectares des trois parcs interdépartementaux et subventionne l'entretien de 1 547 hectares de bois et forêts gérés par l'Office national des Forêts.

La rénovation régulière des parcs anciens et des jardins de crèches, le réaménagement des espaces extérieurs des collèges, les plantations d'alignement, l'aide aux communes pour les espaces verts de proximité sont autant d'opérations qui, au plus proche des Val-de-Marnais, participent à l'amélioration de leur paysage quotidien.

Dans les années à venir, le Conseil général souhaite également créer une roseraie contemporaine au sein du parc départemental des Lilas à Vitry-sur-Seine.

J'espère que ce document vous incitera à venir visiter la *Roseraie du Val-de-Marne*, véritable conservatoire vivant de roses anciennes unique au monde.

Christian Favier,
président du
Conseil général

Département
du Val-de-Marne
Conseil général



Les rosiers à l'honneur

Quand Jules Gravereaux demande en 1899 à Édouard André, paysagiste, de lui dessiner un jardin où le rosier constitue, à lui seul, la décoration végétale, il crée à l'Hay la première roseraie au monde.

Une collection exceptionnelle

Il s'agissait, pour ce jardin d'exception, d'accueillir la prestigieuse collection de rosiers que Jules Gravereaux avait constituée après s'être retiré des affaires et avoir acquis le domaine en 1892. Le jardin régulier s'est imposé dès le départ comme un lieu d'accueil, de présentation, de conservation d'une collection végétale. Ce souci de sauvegarde d'un patrimoine vivant apparaît alors profondément novateur. Ainsi, en 1910, la Roseraie comprend toutes les formes connues du genre *rosa*. À cette époque, son propriétaire s'intéresse également, en liaison avec les botanistes et les roséristes, à l'obtention de variétés de rosiers riches en essences en vue de l'extraction et de l'exploitation des parfums.



Visite de la Roseraie

Jules Gravereaux avait ordonné sa roseraie de telle sorte que l'on puisse y découvrir l'évolution du rosier depuis les formes botaniques jusqu'aux variétés horticoles. Cette chronologie est préservée. Il s'agit aujourd'hui d'un conservatoire vivant de la rose, situé au cœur d'un parc boisé de 14 hectares.

Sur le thème de l'histoire de la rose, un circuit permet, sur 1,52 ha, de visiter la Roseraie et de découvrir successivement les roses sauvages, les roses galliques (de l'antiquité au XVIII^e siècle), les roses de la Malmaison, celles originaires d'Asie, la collection horticole qui rassemble les roses créées par l'homme au XIX^e siècle puis au début du XX^e, la roseraie décorative, les roses contemporaines créées par les roséristes étrangers ainsi que celles nées chez les hybrideurs français.



3 100 variétés dont
85 % de roses
anciennes;
16 000 pieds de
rosiers.

La Roseraie vue par les peintres

Chaque année, depuis 1983, la création d'une lithographie originale pour illustrer l'affiche de la Roseraie est confiée à un artiste.

- 1983 : Cristina Martinez, « La Roseraie »
- 1984 : José Gamarra, « Roseraie à l'angelot »
- 1985 : Olivier Debré, « Une couleur de rose »
- 1986 : Valerio Adami, « Roseraie »
- 1987 : Cu Teh-Chun, « Fastes de l'été »
- 1988 : Libinka, « Divlja ruza » (rose sauvage)
- 1989 : Marie-Claude Bugeaud, « La Rose noire »
- 1990 : Catherine Viollet, « Cuisse de nymphe émue »
- 1991 : Pierre Buraglio, « Rosa Omeiensis Pteracantha »
- 1992 : Pierre Skira, « Roseraie 1992 »
- 1993 : Claude Viallat, « Roseraie 1993 »
- 1994 : Geneviève Asse, « Folioles »
- 1995 : Pavlos, « Champ de roses »
- 1996 : Camilla Adami
- 1997 : Slacik, « Roseraie »
- 1998 : François-Marie Anthonioz, « Roseraie 1998 »
- 1999 : Gérard Traquanti, « Nicole 1999 »
- 2000 : Marc Brusse, « A propos de la rose de Quito 2000 »
- 2001 : Cat Loray, « Dérive 2001, 2001 »
- 2002 : Jean-Pierre Bertrand, « Le parfum des roses »
- 2003 : Valérie Favre, « Lapine univers »
- 2004 : Olivier Marty, « Roseraie 2004 »
- 2005 : Delphine Coindet

Ces affiches sont visibles durant les périodes d'ouverture, au pavillon de la Roseraie.



Période de
floraison
optimale en
juin.

Protégeons nos parcs

Nous sommes des milliers à nous promener dans les parcs. Pour leur conserver un aspect agréable, il est nécessaire que nous participions à leur protection. Respecter un parc, c'est d'abord protéger la flore en évitant de cueillir les fleurs, et observer la faune sans la déranger.

C'est aussi prendre soin des équipements en les utilisant convenablement, maintenir la propreté. Mais surtout, c'est assurer la tranquillité et la sécurité des autres promeneurs en préservant le calme et la quiétude du lieu.

Aussi les deux-roues, qui présentent un réel danger pour les plus petits, devront-ils être laissés à l'entrée. De même les chiens ne seront admis – tenus en laisse – que dans quelques parcs non clos.

Ces quelques règles permettront de préserver la qualité des espaces verts. Un règlement est affiché aux entrées et il est possible à tout moment de s'adresser aux agents d'accueil et de protection du patrimoine, ils sont au service du public.

Un parc est un espace vivant ; prenons-en soin !

**Direction des Espaces verts
départementaux**

**Service Vie des Parcs 01 43 99 82 80
e-mail : vie-des-parcs.@cg94.fr**